



Délibération n° 2011-17 Conseil d'administration du 29 juin 2011

Objet : Décision budgétaire modificative 2011 suite à l'adoption de l'avenant à la COG 2010-2013

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSÉ

Vu l'article 18 du décret n°2007-173 du 7 février 2007, qui dispose que la convention d'objectifs et de gestion est conclue entre l'Etat, la Caisse nationale et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'article 13 alinéa 6 du décret n°2007-173 du 7 février 2007 qui donne compétence au Conseil d'administration pour délibérer notamment sur la convention d'objectifs et de gestion prévue à l'article 18 du décret,

Vu l'article 13 alinéa 4 du décret n°2007-173 du 7 février 2007, qui donne compétence au conseil d'administration pour délibérer sur le budget de gestion de la CNRACL,

Vu l'article 70 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner le budget de gestion administrative,

Vu la délibération n° 2011-15 du 26 mai 2011 qui approuve l'avenant à la COG 2010-2013,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par la commission des comptes dans sa séance du 15 juin 2011, qui propose au conseil d'administration d'adopter la décision modificative présenté par le service gestionnaire,

Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité

- ***approuve la décision budgétaire modificative pour un montant de 1 550 K€***
- ***porte le budget de fonctionnement 2011 à 97 566 K€ tel qu'annexé à la présente délibération***

Bordeaux, le 29 juin 2011

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié

(Coût estimé au 20/05 en k€)	Décision modificative 2011
Dotation budgétaire nécessaire	1 550
dont Maîtrise d'œuvre	1 205
dont Assistance à maîtrise d'ouvrage	187
dont Prestations Pilotage du projet	57
dont Intérim	100

Le budget 2011 révisé est présenté ci-après par natures de charges :

(en k€)	2011			
	Budget primitif voté (fév. 2011)	Décision modificative 2011 (mai 2011)	Variation / Budget voté 2011	
Frais de personnel	60 568	60 668	100	0,2%
Emoluments et charges	59 346	59 346	-	0,0%
Autres frais de personnel	1 222	1 322	100	8,2%
<i>dont intérim réforme retraite</i>	<i>150</i>	<i>250</i>	<i>100</i>	
Frais généraux	20 819	20 876	57	0,3%
Prestations externes	17 012	17 069	57	0,3%
<i>dont réforme des retraites</i>		<i>57</i>	<i>57</i>	
Prestations CDC (gestion RH, logistique)	3 807	3 807	-	0,0%
Informatique	14 054	15 446	1 392	9,9%
<i>dont MOE/AMOA réforme des retraites</i>		<i>1 574</i>	<i>1 574</i>	
<i>dont projets règlementaires et de place</i>	<i>870</i>	<i>690</i>	<i>(180)</i>	
Autres prestations fournies par la CDC	576	576	-	0,0%
Frais de gestion administratifs	96 016	97 566	1 550	1,6%